

MAIRIE - ESSUILES

Délibération n° 2022-35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 décembre 2022Date de l'affichage : 05 décembre 2022En exercice : 14Présent(s) : 11Absent(s) : 3Pouvoir(s) : 0

Le douze décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier Dassault, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël, WINDERICKX Jean-Luc, JOSSELIN Valéry

Absents excusés : CANO Clélia, LEPILLET Sonia, FLAMAND Isabelle

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : BREGEARD Michel

Objet : Demandes de subventions pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection au Département de l'Oise et à la Région des Hauts de France

Considérant que la commune souhaite protéger les biens et ses concitoyens face à la recrudescence des vols et des incivilités, dissuader les individus de réaliser des dépôts sauvages notamment sur les centres de tri collectifs, éviter les tags et dégradations sur les bâtiments publics et privés,

Considérant que le gendarme référent du Département de l'Oise conseille la pose de 29 caméras encadrant toutes les entrées d'Essuiles et de ses hameaux,

Vu le devis de l'entreprise CITEOS, rue Sarrail, à St Just en Chaussée (60510) pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection pour un montant de 99 546 € H.T.,

La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Oise au titre du Plan Oise Vidéoprotection, ainsi qu'auprès de la Région des Hauts de France, dans le cadre de la mise en place du plan d'aide pour l'installation de la vidéoprotection.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé se présente comme suit :

Plan de financement :

Sources	Montant	Taux
Département Oise	49 770 €	50 %
Région Hauts de France	29 860 €	30 %
Fonds propres	19 916 €	20 %
Total H.T.	99 546 €	100,00 %

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte l'opération de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection,

Approuve le plan de financement prévisionnel,

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

